



liquidation divorce biens immobilier

Par **allain**, le **06/04/2013** à **13:03**

Comment cela se passe lorsqu'un bien immobilier est estimé pour la liquidation et que la vente réelle s'effectue en dessous ou au dessus du prix estimé ?

merci pour la réponse

Par **youris**, le **06/04/2013** à **13:15**

vous vous arrangez avec votre ex pour répartir la différence qu'elle soit négative ou positive.
cdt

Par **allain**, le **06/04/2013** à **15:43**

Pour être plus précis, le bien est estimé à 100.000, les "taxes" de liquidation sont à 2.5% soit 2.500 de frais.

Le bien est vendu 200.000, si je comprends bien, aucune régul est faite ?

Je vais plus loin , le bien ne se vend pas et un des conjoints décide de racheter avec l'accord de l'autre, idem que ci-dessus pas de régularisation dans un sens ou l'autre.

Merci

Cdt